

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

17.02.2020

MOTS-CLÉS:

Registre, Accessibilité, Handicap

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES:

- Loi n° 2015-988 du 5 août 2015, article 6.
- <u>Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017</u> relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public.
- Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

OBJECTIFS:

- Communiquer sur le degré d'accessibilité de l'établissement ;
- Communiquer et informer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées;
- La place de l'accueil et de l'accompagnement humain.

CONTENU DU REGISTRE : DOCUMENTS À RÉCLAMER À VOTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE.

Les différents documents constituant le registre peuvent être rassemblés dans un classeur, un portedocument...

Ce registre doit être disponible au point d'accueil de l'école ou le cas échéant, sur son site internet dans des conditions d'utilisation accessibles à tous.

- Une fiche informative de synthèse ;
- Attestation d'accessibilité d'un établissement recevant du public de catégorie 5*;
- Attestation d'accessibilité d'un établissement recevant du public de catégorie 1 à 4*;
- Informations relatives aux modalités de maintenance des équipements d'accessibilité ;
- Informations relatives à la formation du personnel.
- * La catégorie correspond à celle déclarée pour la « Sécurité incendie » de votre établissement.

RESOURCES:

Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées (documents librement téléchargeables) :

- Guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public ;
- Fiche de synthèse pour le registre public d'accessibilité ;
- <u>Tutoriel pour la fiche de synthèse</u>;
- <u>Supplément pour la fiche de synthèse</u>.

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- <u>Dire, Lire et Faire l'accessibilité : agenda, publications et bonnes pratiques.</u>

Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement :

Le registre public d'accessibilité.